|  |  |
| --- | --- |
| **PROCES-VERBAL N°20 DE LA REUNION**  **CONSEIL MUNICIPAL du 14 novembre 2023 à 20H** |  |

Convocation en date du : 8 novembre 2023

Présidence : Madame Béatrice PRITZY

Lieu : Petite salle – Chapelle d ‘Huin

Membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : Pascal GARNIER

*Présents:* Béatrice PRITZY, Jean-Michel GUIGNARD, Cédric BRAGARD, Bruno DECOURVIERES, Claude DESCOURVIERES, Pascal GARNIER, Robert GUYOT, David LETONDAL, Laurie MAUGAIN, , Christophe REGNIER.

*Absents excusés* : Marie-Odile GARNIER, Mikaël NICOLAS ( procuration à Pascal GARNIER )

*Absents* : Maxime GIRARD et Philippe GROS.

*10 membres présents à la réunion : Quorum atteint*

**ORDRE DU JOUR :**

* Approbation du PV du conseil municipal n° 19 du 11 octobre 2023
* Convention d’adhésion aux missions complémentaires du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale
* Etat d’assiette ONF 2024
* Baux ruraux verbaux
* Modifications budgétaires Eau & Assainissement
* Budget Lotissement
* Contrat de travail Secrétaire de Mairie
* Contrat déneigement
* Bâtiment Ecole
* Questions diverses

Validation du procès-verbal n° 19 du 11 octobre 2023 à l’unanimité.

1. **CONVENTION D’ADHESION AUX MISSIONS COMPLEMENTAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Madame le Maire expose que les Centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale, appelés couramment « CDG », sont des établissements publics locaux administratifs créés par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui a donné naissance à la fonction publique territoriale. Il en existe un par département. Ils sont gérés par les employeurs territoriaux (maires, présidents d'établissements publics, etc.).

Ils ont vocation à participer à la gestion des agents territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Le CDG apporte ainsi aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés son assistance et son expertise en gestion des ressources humaines.

A cet effet, le CDG assure pour ses collectivités et établissements obligatoirement affiliés les missions obligatoires suivantes :

* l’organisation des concours et examens professionnels
* la publicité des listes d'aptitude et des tableaux d’avancement
* la publicité des créations et vacances d'emplois (la tenue de la « bourse de l’emploi »);
* le fonctionnement des instances consultatives comme les commissions administratives paritaires, les commissions consultatives paritaires, le conseil de discipline ou le comité technique et le CHSCT ;
* la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d’emplois;
* le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l’exercice de leurs fonctions.
* l'aide aux fonctionnaires à la recherche d'un emploi après une période de disponibilité
* les secrétariats des instances médicales (la commission de réforme et le comité médical)
* le calcul du crédit de temps syndical et le remboursement des charges salariales afférentes à l'utilisation de ce crédit.
* le conseil juridique, y compris pour la fonction de référent déontologue
* l’assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine
* l’accompagnement à l’instruction des dossiers de retraite,
* l’accompagnement personnalisé des agents pour l'élaboration de leur projet professionnel.

Les dépenses supportées par le CDG25 pour l’exercice des missions obligatoires sus énumérées sont financées par une cotisation obligatoire versée par les collectivités et établissements affiliés assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de ces collectivités et établissements.

Par ailleurs, au-delà de ces missions, le CDG 25 a développé au gré des évolutions législatives et des besoins exprimés par les collectivités et établissements des missions complémentaires, afin de répondre à une demande croissante d’accompagnement :

* La rédaction des actes
* Le conseil en gestion de situations complexes
* Le conseil et l’assistance contentieux
* Les médiations
* Les enquêtes administratives
* Le bilan des ressources humaines
* Le conseil en organisation / l’audit RH
* La réalisation des paies
* La gestion des allocations chômage
* L’assurance statutaire
* La médecine agréée et de contrôle
* Les conseils et avis déontologiques (élus)
* Le dispositif de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
* L’agence d’intérim
* Le conseil en recrutement
* Le conseil en évolution professionnelle et l’accompagnement aux mobilités
* La médecine préventive
* Le conseil en prévention
* L’inspection en santé et en sécurité au travail
* La psychologie du travail
* L’ergonomie du travail
* La protection sociale complémentaire.

Les dépenses supportées par le CDG25 pour l’exercice de ces missions complémentaires sont financées soit par le versement de cotisations additionnelles soit par une contribution à l’acte.

L’adhésion aux missions complémentaires nécessite l’adoption d’une délibération de l’assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l’établissement et la signature d’une convention.

Le CDG 25 propose l’adoption d’une convention-cadre, regroupant l’ensemble des missions, valable 6 ans et renouvelables de manière tacite, remplaçant l’ensemble des conventions conclues jusqu’à ce jour.

Cette convention-cadre permet de recourir à tout moment à l’une ou l’autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal d’approuver l’adhésion de la commune de Chapelle d’Huin au panel de missions complémentaires proposées par le CDG 25 à compter du 1er janvier 2024 et d’autoriser le Maire à signer la convention afférente.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-18,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité:

DÉCIDE

Article 1 : D’adopter la convention cadre permettant de déclencher à tout moment l’une ou l’autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Article 2 : D’autoriser le Maire à signer la convention-cadre afférente à cette adhésion aux missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Article 3 : Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Article 4 : Que Madame le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération

**DELIBERATION**

**DCM114112023**

1. **ETAT D’ASSIETTE ONF 2024**

Après avoir consulté la commission des bois en date du 24 octobre 2023, l’ONF propose l’assiette des coupes pour 2024 dans la parcelle 22 (500m3) et la parcelle 25. Un estimatif de 500m3 est prévu pour les chablis.

L’affouage sera principalement marqué dans la parcelle 6.

**DELIBERATION**

**DCM214112023**

1. **BAUX RURAUX VERBAUX**

Le maire rappelle au Conseil Municipal l’utilisation durant l’année 2023, par plusieurs particuliers, de diverses parcelles de terrains communaux à usage de pâturage ou autres destinations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, compte tenu du taux de variation national fixé par arrêté ministériel d’une valeur de + 5.63 %, fixe la redevance à payer comme suit sur les terrains :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **NOM** | **PARCELLE** | **Prix 2022** | **Indice Taux** | **Prix 2023** |
| DESCOURVIERES Claude | Le Souillot A289 | 71.69 € | 5.63% | 75.73 € |
| DESCOURVIERES Céline | La Bouvière ZK19 | 16.59 € | 5.63% | 17.52 € |
| BERGEROT Bruno | Lotissement | 16.05 € | 5.63% | 16.95 € |
| DESCOURVIERES Christophe | Grande Fin ZM 29 et 70 | 82.70 € | 5.63% | 87.36 € |
| Gaec Maire du Pré au sire | Sur le Crest, ZC 7  La Côte F 223 | 33.10 € | 5.63% | 34.96 € |
| Gaec de la Vipont | Sur le Crest, ZC 7  Aux Vies, Bulle  Gateillet D471p | 56.77 €  45.63 € | 5.63%  5.63% | 59.97 €  48.20 € |
| Association de Chasse | 2 bâtiments de Gateillet | 2 X50 €=100€ | fixe | 100 € |
| PIGATTO Justine | Gateillet ancienne volière | 50 € terrain  50 € cabane | 5.63%  fixe | 52.81 €  50 € |
| GROS Philippe | Gateillet défrichée | 30 € | 5.63% | 31.69 € |
| BOURGEOIS Alain | Jubet | 20 € | 5.63% | 21.13 € |
| PIGATTO Justine | anciennes ordures, ZD25, rue des Lilas |  |  | 30 € |
| BRICHOUX Charline | Combette des Chaux |  |  | 60 € |

La Chevrie (Entrepôt) est proposée pour une location annuelle de 50 €. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaitre en mairie avant le 10 décembre 2023.

**DELIBERATION**

**DCM314112023**

1. **MODIFICATIONS BUDGETAIRES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Afin de pouvoir annuler tous les titres relatifs aux consommations d’eau et à l’assainissement pour l’ Impasse des gîtes au Souillot, il est nécessaire d’augmenter les crédits au 673/67 aux budgets eau et assainissement ainsi qu’au 7011/70 pour l’eau et 70611/70 pour l’assainissement.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Diminution sur crédits ouverts** | **Augmentation sur crédits ouverts** |
| D 673 : Titres annulés sur ex. antérieur |  | 4460.00 € |
| **TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles** |  | 4460.00 € |
| R 7011 : Eau |  | 4460.00 € |
| **TOTAL R 70 : Ventes de prod.fab, prest. service** |  | 4460.00 € |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Diminution sur crédits ouverts** | **Augmentation sur crédits ouverts** |
| D 673 : Titres annulés sur ex. antérieur |  | 6100.00 € |
| **TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles** |  | 6100.00 € |
| R 70611 : Redev asst collectif |  | 6100.00 € |
| **TOTAL R 70 : Ventes de prod.fab, prest. service** |  | 6100.00 € |

Les titres seront réémis à chacun des propriétaires pour les 4 années antérieures.

**DELIBERATION DELIBERATION**

**DCM414112023 DCM514112023**

1. **BUDGET LOTISSEMENT**

Pour le moment le conseil municipal souhaite le garder tel quel.

1. **CONTRAT DE TRAVAIL SECRETAIRE DE MAIRIE**

Le contrat du secrétaire de mairie se termine le 31/12/2023. Légalement, un CDI ne peut pas se signer du fait que le secrétaire n’a pas les diplômes requis. Le conseil municipal à l’unanimité propose de faire grader l’adjoint administratif territorial de l’échelon 6 à l’échelon 8 à partir du premier janvier 2024.

1. **CONTRAT DENEIGEMENT**

Willy MICHEL-AMADRY, prestataire de services, assurera le déneigement pour la saison hivernale 2023/2024 au taux horaire de 20€ HT.

Le conseil municipal décide de fixer un forfait journalier pour ses déplacements à 30€ HT.

Accord à l’unanimité.

Le service de déneigement pour les particuliers sera assuré par ce prestataire de service. La commune se réserve le droit de refuser en cas de chemin non conforme au déneigement. Une répercussion du tarif sera facturée aux usagers. S’inscrire en mairie pour ce service.

1. **BATIMENT ECOLE**

Suite à 2 expertises réalisées à la demande de la CCA800, il s’avère que les fondations du bâtiment 3 ne sont pas conformes au vu du sous-sol. La CCA800 demande si la commune souhaite s’engager avec elle dans un projet incluant la construction d’un périscolaire. Les différents travaux à envisager sont multiples ( rénovation, extension, consolidation, …) et nécessite l’assistance d’une maitrise à ouvrage. Le CM est d’accord pour mener ce projet aux côtés de la CCA800.

1. **QUESTIONS DIVERSES**

**Mur de l’église :**

Sa réfection est terminée. Le CM ne souhaite pas remettre le portail grande rue.

**Urbanisme :**

* DP Christophe GARNERI pour abri terrasse et panneaux photovoltaïques, parcelle ZN 135,
* DP Stéphane CRETENET pour panneaux photovoltaïques, parcelle ZN 100,
* DP Mathieu ZMAIC pour pergola couverte, parcelle ZO 53,
* DP GAEC CATTIN pour centrale photovoltaïque, parcelles ZP 42 et ZP 44,
* PA ALINEA IMMO pour 3 parcelles de terrain à bâtir, rue de Pontarlier, ZM 78,
* PC Paul FAGET pour une maison d’habitation, parcelle F 56,
* PC Lucas MAUGAIN pour une maison d’habitation, parcelle ZO 116.

**Colis de Noël :**

20 paniers simples et 12 doubles seront confectionnés à la fromagerie de Chapelle d’Huin pour une distribution autour du 20 décembre aux personnes de 70 ans et plus.

**Vœux du Maire :**

Ils auront lieu le vendredi 5 janvier 2024 à la salle des fêtes.

**Camion pizza :**

Steve BATTON propose d’installer son camion pizza sur la commune. Le Maire lui proposera un emplacement au Souillot.

**Carrière du Souillot :**

Romain THEVENARD directeur de RMG et Alexandre JARDIN viendront mercredi 22 novembre en mairie pour fixer les redevances pour les années à venir.

**Congrès des Maires :**

Le Maire assistera, à ses frais, au Congrès des Maires qui aura lieu du Mardi 21 au jeudi 23 novembre à PARIS.

La séance est levée à 23 heures 30.

Le secrétaire de séance, Le Maire,

Pascal GARNIER Béatrice PRITZY.